



Aides économiques aux entreprises

—→ Les leviers financiers
pour l'économie productive



L'emploi est notre priorité

C'est pourquoi, la MEL souhaite s'adresser aux premiers créateurs d'emplois : les entreprises.

Depuis 2017, la MEL met à disposition une offre de services conçue pour accompagner les entreprises de tous les secteurs et à chaque étape de leur vie : implantation, innovation, développement, transition durable mais également dans les moments difficiles pour éviter que des emplois ne disparaissent.

Notre démarche est animée par des objectifs simples :

- lisible et facile d'accès dans la jungle administrative ;
- adaptée et au plus proche des entreprises de toute taille ;
- responsabilisante car nous demandons aux entreprises de s'engager ;
- partenariale et coordonnée avec les acteurs économiques locaux.

Notre ambition : que la MEL contribue pleinement au développement économique en plus de ses compétences historiques sur l'aménagement, la mobilité et le foncier. Ce fascicule, destiné aux chefs d'entreprises, leur permettra de mieux appréhender les aides économiques de la MEL.

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille

Bernard Haesebroeck

Vice-président Économie, recherche,
enseignement supérieur, numérique

**Vous êtes entrepreneur ? Vous souhaitez vous implanter sur la métropole ? Vous souhaitez vous développer, innover, intégrer un parcours d'accompagnement à la « transition durable » ?
Votre entreprise traverse une période difficile ?**

La MEL met à votre disposition une offre de services constituée notamment d'aides financières. Ces dispositifs privilégient le financement par avance remboursable ou subvention. Tous les dossiers feront l'objet d'une évaluation économique, financière et extra-financière. Nos priorités sont la réindustrialisation et l'emploi.

Au-delà des aides financières, la MEL propose aux entreprises métropolitaines des parcours d'accompagnement à l'implantation, au développement dans leur transition et travaux et dans leur retournement.

Les aides

- **Implantation, amorçage, innovation et ESS**
- **Développement des PME / Grandes Entreprises et consolidation financière**
- **Bâtiment durable**
- **Prêts participatifs (type « quasi fonds propres »)**

Implantation

Favoriser la localisation de projets d'implantation créateurs d'emplois.

→ Cibles

PME, Grandes Entreprises et Groupes.

→ Critères de recevabilité

- Développement de l'emploi.
- PME : création de 20 emplois minimum.
- GE : création de 50 emplois minimum.

→ Dépenses éligibles

Dépenses d'investissements productifs neufs, d'aménagements nécessaires à l'installation de matériel de production, d'investissements incorporels liés au projet de développement, BFR, coûts salariaux, frais de personnel.

Amorçage industriel

Soutenir les entreprises industrielles et de services à l'industrie dans leur phase de création et/ou de reprise.

→ Cibles

TPE industrielles, productives ou de service aux industries.

→ Critères de recevabilité

- Jeunes entreprises (avant clôture du 1^{er} exercice fiscal)
- Effectif inférieur à 10 CDI ETP.

→ Dépenses éligibles

Dépenses d'investissements. Productifs et aménagements nécessaires à l'installation de l'outil de production, d'investissements incorporels avec un projet d'investissements (hors immobilier) d'au minimum 150 000 € HT sur trois ans.

Innovation

Permettre l'accélération des projets de développement des entreprises afin de renforcer leur compétitivité (Fond Régional de Recherche et d'Innovation).

→ Cibles

TPE / PME ou entreprises de moins de 1 000 salariés.

→ Critères de recevabilité

Projets d'innovation des entreprises dans les domaines d'excellence métropolitains ou relevant de l'innovation sociale ou de la transition écologique.

→ Dépenses éligibles

Dépenses d'investissements productifs, d'investissements incorporels liés au projet d'innovation.

Économie Sociale et Solidaire

Appel à projets « Entreprendre avec la MEL » période 2021-2026

Soutenir le démarrage d'initiatives économiques solidaires.

Subvention en fonctionnement plafonnée à 30 000 € dans la limite de 30 % du budget prévisionnel du projet, non renouvelable. Aide mobilisable jusqu'à 5 ans après la création de la structure.

→ Critères de recevabilité

Entreprises de l'économie sociale et solidaire : association, coopératives, entreprises commerciales ayant l'agrément ESUS (agrément obligatoire dès les deux ans de la structure), ayant leur siège social ou exerçant une activité sur le territoire de la MEL, créant et / ou pérennisant des emplois.

Soutenir le développement d'initiatives économiques solidaires

Subvention en fonctionnement plafonnée à 30 000 € dans la limite de 30 % du budget prévisionnel du projet, non renouvelable.

Aide mobilisables au-delà de cinq années d'existence.

→ Dépenses éligibles

Extension d'une activité déjà existante.
Essaimage territorial d'une activité existante.
Création d'une nouvelle activité.

→ Critères de recevabilité

Entreprises de l'économie sociale et solidaire : association, coopératives, entreprises commerciales ayant l'agrément ESUS (agrément obligatoire dès les deux ans de la structure), ayant leur siège social ou exerçant une activité sur le territoire de la MEL, créant et / ou pérennisant des emplois.

Développement des entreprises

Soutenir les PME à passer un cap stratégique de leur développement.

→ Cibles

TPE / PME industrielles, productives ou de service aux industries.

→ Critères de recevabilité

TPE / PME ayant minimum un exercice fiscal.

→ Dépenses éligibles

Dépenses d'investissements.
Productifs et aménagements nécessaires à l'installation de l'outil de production, d'investissements incorporels avec un projet d'investissements (hors immobilier) d'au minimum 150 000 € HT sur trois ans.

Développement des Grandes Entreprises

Soutenir les grandes entreprises dans leur stratégie de développement.

→ Critères de recevabilité

Investissements supérieurs à deux millions d'euros et création de plus de 100 emplois.

Consolidation financière

Accompagner, jusqu'à cinq ans, les programmes de retournement des entreprises rencontrant des difficultés afin de pérenniser un maximum d'emplois.

→ Cibles

PME + 25 salariés industrielles et/ou entreprises structurantes de leur secteur d'activité, à jour dans leurs obligations fiscales et sociales.

→ Critères de recevabilité

Maintien et développement d'emplois.

→ Dépenses éligibles

Dépenses en BFR, investissements corporels et incorporels liés au plan de déploiement.

Aide au « bâtiment durable »

Aider les entrepreneurs / dirigeants dans le cadre d'un projet de rénovation et/ou d'extension de leurs bâtiments afin d'améliorer les performances thermiques et énergétiques.

→ Cibles

TPE / PME (de 5 à 249 salariés), industrielles, productives et les services aux industries.

→ Critères de recevabilité

- Exercer une activité de production, de transformation, d'assemblage et/ou de prestation de services dédiés aux industries
- Réalisation préalable d'un diagnostic ou audit énergétique.

→ Dépenses éligibles

Les travaux de rénovation et/ou d'aménagement doivent cibler :

- l'amélioration thermique de l'enveloppe des bâtiments ;
- l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments ;
- l'amélioration de la gestion des eaux, des déchets ;
- toute opération de végétalisation (ex : toitures végétalisées...) ;
- les honoraires liés à la conduite du projet ou les études préalables.

Fonds Territorial Métropolitain

Le Fonds Territorial Métropolitain, initié par Finorpa et la MEL est un fonds dont l'objectif est de structurer les entreprises par l'octroi de prêts participatifs et de les accompagner dans leur développement.

→ Cibles

TPE / PME métropolitaines industrielles ou relevant des filières d'excellences de la MEL.

→ Critères de recevabilité

- PME ayant minimum deux exercices fiscaux.
- Chiffre d'affaires de 500 000 € minimum.
- Ne bénéficiant pas d'une convention de revitalisation en cours.

→ Dépenses éligibles

BFR et / ou investissements.

La MEL finance également des fonds d'investissements territoriaux pour soutenir ses filières d'excellences métropolitaines. Pour plus d'informations : contactez-nous.

Informations pratiques

Métropole Européenne de Lille
Direction Parcours Entreprises
serveco@lillemetropole.fr

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 Lille Cedex
T. +33 (0)3 20 21 22 23
■ lillemetropole.fr

